

SOCIÉTÉ / ORGANISATION

Raison sociale : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____ Pays : _____

Téléphone : _____ Fax : _____

Siret (*obligatoire*) : _____

Numéro de TVA : _____

N° d'identifiant international (*si société étrangère*) : _____

RÉFÉRENT COMPTABILITÉ :

Nom : _____ Prénom : _____

N° Téléphone (*ligne directe*) : _____

Email : _____

VOTRE INTERLOCUTEUR :

Cédric Vialleton
directeur des ventes
+33(0)1 46 23 60 16
cvialleton@premiumcontact.fr

Formule A RDV d'affaires	Formule B RDV d'affaires + Atelier Solution	Formule C Sponsor: RDV d'affaires + Conférence plénière	Option 1 Personne supplémentaire accompagnante ⁽¹⁾	Option 2 Insertion publicitaire dans le catalogue officiel
------------------------------------	--	--	---	--

	FORMULES			OPTIONS		Droit d'inscription obligatoire ⁽²⁾	Total HT par édition
	A	B	C	1	2		
Editions 2020	6 100 € HT	8 200 € HT	14 000 € HT	450 € HT ⁽¹⁾	1 300 € HT	350 € HT	
Retail Chain 1 octobre 2020 - PARIS	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> x <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Value Chain Software 28 octobre 2020 - PARIS	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> x <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Value Chain Parts 2 décembre 2020 - LYON	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> x <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Value Chain Software 2 décembre 2020 - LYON	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> x <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Eco Class Logistics 16 décembre 2020 - PARIS	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> x <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
(1) personne supplémentaire accompagnante appartenant à la même entité - PRIX PAR PERSONNE. (2) frais de dossier dont assurance obligatoire. Conditions de règlement : Acompte de 60% du montant TTC dès réception de la facture - Le solde du montant TTC à régler, 30 jours après réception de la facture. A moins de 30 jours de l'évènement, règlement de l'intégralité dès réception de la facture.						Total général HT	
						TVA 20 %	
						Total TTC	

La signature du Bon de Commande implique la prise de connaissance et l'acceptation sans réserve des conditions générales ci-jointes et la [politique de confidentialité des données](#) de la société Premium Contact.

Nom / Prénom du signataire (*en lettres capitales*) :

Fait à : _____ Date : _____

Cachet de l'entreprise et signature (*obligatoire*) :

Fonction : _____

N° Téléphone direct : _____

E-mail : _____

Société / Organisme : _____

CONDITIONS GÉNÉRALES DE PRESTATIONS DE SERVICES

DOCUMENT N°CGPS/PC/2020 - mis à jour le 15/09/2020

Règlement de votre commande

Virement bancaire

Domiciliation BANQUE POPULAIRE - 12 avenue Maréchal Joffre - 92380 Garches - France.

Code banque	Code guichet	N° compte	Clé RIB
18707	00077	07721502727	24

- IBAN (International Bank Account Number) :

FR 76 1870 7000 7707 7215 0272 724

- SWIFT code (BIC : Bank Identification Code) : CCBPFRPPVER

Article 1 - Champ d'application

1.2 Il est rappelé que Premium Contact réalise des prestations de services consistant à organiser des rencontres entre professionnels (les « Prestations de Services »). Ces rencontres se déroulent en présentiel et/ou à distance via une plateforme internet spécifiquement dédiée, au(x) lieu(x) et date(s) indiqués par Premium Contact.

1.2 Conformément aux dispositions de l'article L.441-1 III du Code de commerce, les présentes Conditions Générales constituent le socle unique de la négociation commerciale. Sauf convention écrite contraire, les présentes Conditions Générales s'appliquent de plein droit et à l'exclusion de tout autre stipulation qui n'aurait pas été acceptée préalablement et par écrit par Premium Contact, à toutes les relations entre le Client et Premium Contact nées des interventions et des Prestations de Services. Ainsi, toute commande implique, de la part du Client, l'acceptation expresse des présentes Conditions Générales, notamment en cochant la case prévue à cet effet sur le Bon de Commande.

Article 2 - Formation du contrat – Commandes – Modification - Annulation

2.1 Le Bon de Commande préparé par Premium Contact constitue une invitation à entrer en pourparlers, valable 30 jours sauf ratification par Premium Contact. Lorsqu'il est dûment instruit, signé par le Client et adressé à Premium Contact, le Bon de Commande constitue une offre. Le contrat est conclu lorsque Premium Contact a accepté le Bon de Commande qui lui a été retourné par le Client. A compter de la conclusion du contrat, l'intégralité du prix prévu au Bon de Commande est dû et payable selon les modalités définies ci-après.

Tout autre procédé de formation du contrat est expressément exclu.

2.2 Toute demande du Client susceptible d'impliquer une modification de sa commande devra être soumise, par écrit, à Premium Contact, qui disposera de la faculté de l'accepter ou non.

2.3 Aucune annulation de commande à l'initiative du Client ne sera acceptée, sauf accord préalable exprès et écrit de Premium Contact. Sauf accord différent, dans l'hypothèse d'une annulation acceptée par Premium Contact, les frais d'ores et déjà engagés pour les besoins de la commande au moment de l'annulation seront facturés au Client pour un minimum forfaitaire correspondant à 80% du montant toutes taxes comprises de la commande.

Article 3 - Obligations de Premium Contact

3.1 Contenu : Premium Contact s'engage à organiser des rendez-vous particuliers, entre professionnels, en fonction des vœux émis. Sauf dans le cas où Premium Contact organise des rencontres libres, un planning des rendez-vous sera établi par Premium Contact pour respecter autant que possible les vœux qui auront été émis. Premium Contact s'engage uniquement à exécuter les obligations définies ci-dessus à l'exclusion de toute autre. Notamment, Premium Contact ne s'engage pas à vérifier la loyauté, ni la santé économique ou financière des professionnels. Premium Contact pourra ponctuellement se substituer un tiers pour l'exécution de ses obligations.

3.2 Etendue : Premium Contact souscrit d'une manière générale une obligation de moyen. Elle s'oblige à apporter le meilleur soin à l'accomplissement des Prestations de Services et s'engage à y consacrer les moyens nécessaires. Premium Contact ne garantit pas le résultat de ses diligences. Notamment, Premium Contact ne garantit pas que chaque Client pourra bénéficier de chacun des rendez-vous souhaité, ce résultat dépendant notamment de la disponibilité du ou des participant(s) choisi(s). Premium Contact ne garantit pas l'utilité pour le Client, des rendez-vous organisés, non plus que le résultat de l'exploitation des informations qui y seront obtenues.

3.3 Protection des données personnelles : Premium Contact a formalisé ses engagements concernant la protection des données personnelles dans sa politique de confidentialité présentée sur le site internet Premium Contact et dont les mises à jour sont accessibles via le site internet de Premium Contact. En particulier, Premium Contact informe le Client que la réponse aux informations demandées dans le Bon de Commande est obligatoire pour pouvoir traiter sa demande ; ensuite, les informations renseignées sont traitées, puis diffusées strictement dans le cadre de la ou des rencontre(s) entre professionnels pour permettre à Premium Contact d'exécuter ses prestations au titre du Contrat (notamment prise de rendez-vous et édition et diffusion de catalogues destinés à l'ensemble des participants), ce que le Client accepte expressément.

Ainsi, et conformément aux dispositions légales et réglementaires en matière de protection des données personnelles et notamment telles qu'elles ressortent du règlement UE 2016/679, les données personnelles communiquées seront conservées et/ou diffusées uniquement dans le cadre de la bonne exécution des relations contractuelles entre Premium Contact et le Client et ce pendant la période strictement nécessaire à leur traitement.

Le Client pourra obtenir la communication et, le cas échéant, la rectification ou la suppression des informations pour motif légitime, en s'adressant au responsable de la gestion des données personnelles à l'adresse suivante : donneespersonnelles@premiumcontact.fr.

Article 4 - Obligations du Client

Il appartient au Client :

4.1.1 de remettre à Premium Contact la ou les Fiche(s) de Participation aux rencontres dûment instruite(s) et dans les délais requis ; à défaut, le Client ne sera pas pris en compte lors de l'établissement des rendez-vous et la programmation des ateliers.

4.1.2 En outre, les participants, s'obligent à se rendre disponibles et respecter le planning des rendez-vous particuliers tel que visé à l'article 3.1 des présentes.

4.1.3 de prendre connaissance de la charte de confidentialité de Premium Contact et se s'assurer que les personnes physiques de l'entreprise du Client, dont les données personnelles seraient collectées et traitées strictement pour les besoins de l'exécution du présent contrat, prennent connaissance et acceptent la politique de confidentialité de Premium Contact.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE PRESTATIONS DE SERVICES

DOCUMENT N°CGPS/PC/2020 - mis à jour le 15/09/2020

4.1.4 De prendre les dispositions nécessaires pour lever tout empêchement ou écarter toute difficulté qui serait dû à son fait et qui ferait obstacle à la bonne exécution par Premium Contact, de ses obligations.

4.1.4 De communiquer à Premium Contact des renseignements exacts, sincères, complets et non trompeurs sur son identité, sa situation économique, commerciale et financière. Le Client garantit Premium Contact contre toutes conséquences de toutes natures liées à la communication de renseignements ne satisfaisant pas à cette exigence.

4.2. Règlement : Pour le bon déroulement de la ou des rencontre(s), Premium Contact pourra établir un règlement que le Client s'engage sans réserve à respecter. En cas de méconnaissance, Premium Contact pourra lui facturer des pénalités destinées à réparer l'atteinte aux intérêts des autres Clients ainsi qu'à l'image de la ou des rencontre(s) organisée(s) par Premium Contact. L'accès à la ou les rencontre(s) pourra lui être refusé ultérieurement. En cas de méconnaissance grave, le règlement pourra prévoir en outre l'exclusion immédiate du Client.

Article 5 - Publicité - Droit à l'image – Propriété intellectuelle

5.1 Premium Contact et le Client pourront faire état, pour les besoins de leur publicité, de leurs relations commerciales.

5.2 Le Client autorise expressément, à titre gracieux et à titre de référence commerciale, Premium Contact : à utiliser des photos et/ou des films le représentant ainsi que les membres de son équipe, de même que les produits exposés ; à utiliser librement ces images sur tous supports, notamment publicitaires (y compris Internet), en France comme à l'étranger et pour une durée de cinq ans à compter de la date d'organisation de la rencontre ; à citer et reproduire gracieusement sa marque.

5.3 Nonobstant les dispositions du point 5.1 des présentes, le Client reconnaît n'avoir aucun droit sur les marques, noms, logos, noms de domaine et autres signes utilisés par Premium Contact dans le cadre des Prestations de Services et s'engage à n'accomplir aucune démarche qui pourrait créer une quelconque confusion dans l'esprit du public sur la titularité de ces éléments dont Premium Contact est seul propriétaire.

Article 6 - Prix

Le prix dû par le Client est défini dans le Bon de Commande. Il est dû en totalité dès la formation du contrat.

Article 7 - Responsabilité de Premium Contact

7.1 Le Client ne pourra reprocher à Premium Contact la bonne exécution de ses obligations, quelles qu'elles soient, quelle que soit leur nature, et quels que soient la nature et le montant du préjudice en découlant, faute d'avoir formé une réclamation par lettre recommandée avec accusé de réception motivée dans les 15 (quinze) jours suivant la réalisation de la Prestation de Service. Passé ce délai, le Client sera définitivement et à titre irréfragable réputé avoir agréé sans réserve la bonne exécution par Premium Contact de ses obligations.

7.2 Sauf le cas d'une faute lourde, la responsabilité de Premium Contact ne saurait en tout état de cause excéder une somme totale égale au prix payé par le Client au titre de la Prestation de Service, quels que soit la nature et le type d'obligation en cause, et quels que soient la nature et le montant du préjudice en découlant.

7.3 En aucun cas Premium Contact ne sera tenu d'indemniser les dommages immatériels et/ou directs ou indirects, prévisibles ou non, subis par le Client, tels que notamment le préjudice commercial, ou économique, toute perte commerciale ou de clientèle, encore toute dépense et/ou investissement effectués en lien avec les rencontres.

7.4 La responsabilité de Premium Contact ne pourra être recherchée en cas de survenance d'un événement de force majeure ou pour tout autre motif indépendant de sa volonté qui emportera des conséquences similaires pour Premium Contact à un cas de force majeure.

7.5. En outre, dans le contexte d'une épidémie telle que le Covid-19, Premium Contact fera ses meilleurs efforts pour respecter toutes les mesures sanitaires nécessaires pour assurer la sécurité et la santé des participants aux rencontres qui se dérouleront en présentiel. Toutefois, Premium Contact, n'est tenu qu'à une obligation de moyen, en conséquence de quoi, et, dans la mesure où les contraintes sanitaires auront été respectées, Premium Contact ne pourra être tenu responsable d'une quelconque contamination d'un des participants à la rencontre.

Article 8 - Conditions de règlement – Facturation

Le prix dû par le Client est exigible dans les conditions suivantes : 60% à la commande, le solde 30 jours après la réception de la facture. Pour toute inscription à moins de 30 jours de la date de l'événement, la totalité du règlement devra être effectué à la commande. Tout retard de paiement entraîne automatiquement et sans mise en demeure préalable, l'application de pénalités de retard d'un taux égal à dix pourcent (10%) par mois ou fraction de mois de retard sur le montant TTC de la facture ainsi que la déchéance du terme pour tous les montants restant dus. Une indemnité forfaitaire de 40 euros sera facturée au Client pour couvrir les frais de recouvrement de Premium Contact.

Article 9 - Tolérances

Le fait pour Premium Contact de ne pas reprocher au Client une mauvaise exécution de ses obligations et en particulier un retard dans le paiement du prix, ne pourra jamais être interprété contre Premium Contact.

Article 10 - Report et modification

Premium Contact se réserve le droit de reporter la ou les rencontre(s) entre professionnels, de modifier le lieu de son déroulement ou le contenu de son programme si, malgré tous ses efforts, des circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligent. Ainsi la responsabilité de Premium Contact ne pourra en aucun cas être engagée en cas de retard ou de suspension d'une ou plusieurs rencontres ou modifications, dû à la survenance d'une circonstance indépendante de sa volonté. Premium Contact se réserve toute latitude pour organiser en tout ou partie à distance une rencontre initialement prévue pour se dérouler en présentiel.

Article 11 - Règlement des différends

11.1 Toute contestation relève de la compétence géographique des tribunaux dans le ressort desquels Premium Contact a son siège social.

Préalablement à la saisine de toute juridiction compétente, les parties s'engagent à faire leurs meilleurs efforts en vue de trouver une solution amiable à leur différend dans le délai d'un (1) mois suivant la réception d'une lettre recommandée avec accusé de réception exposant les motifs du différend.

11.2 Les relations entre les parties sont régies par la loi française.